

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2017-03-07 à 12), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHÉ, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-03-06 à 12), Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE (sauf délibérations n°2017-03-05 à 12 - pouvoir à Mme Coralie BELMER), Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,
Mme Pascale RENAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Lydie DUCHON a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Emmanuelle DE CREPY a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Corinne BEBIN,
M. Erik LINQUIER,
Mme Liliane HATTRY,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Benoît DE SAINT-SERNIN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 29 mars 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Création et révision annuelle des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP-CP).

M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-36, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n° 2015-03-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 mars 2015 relative à l'adoption de 2 autorisations de programme et de crédits de paiement (AP-CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière (année 2015 et reliquat 2010-2014) ;

Vu la délibération n° 2015-10-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 octobre 2015 relative à la révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP) liée au reliquat des subventions de surcharge foncière attribuées de 2010 à 2014 dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2016-03-08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP-CP) liés aux subventions de surcharge foncière, à la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles et à la réalisation du nouveau diffuseur de Vélizy-Villacoublay sous l'autoroute A86 dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels ;

Vu la délibération n° 2017-01-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017 relative au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017 de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 8 mars 2017.

- L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des autorisations de programme-crédits de paiement (AP-CP) permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite créer trois nouvelles AP pour la participation à :

- la réhabilitation du moulin de Vauboyen, situé sur la commune de Bièvres,
- la réalisation de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre,
- la construction de la piste cyclable permettant la jonction entre la ville de Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il est également nécessaire de procéder à la révision de l'échéancier des CP des 5 AP votées en 2016.

o **Création d'une AP pour la participation à la réhabilitation du moulin de Vauboyen :**

Conformément au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017, une AP est soumise au Conseil communautaire pour le fonds de concours d'investissement à verser pour réhabiliter le moulin de Vauboyen.

L'échéancier prévisionnel en euros est le suivant :

AP N°	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
2017-005		350 000 €			350 000 €

o **Création d'une AP pour la réalisation de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre :**

Conformément aux orientations définies lors du DOB 2017, il est proposé de mettre en place une AP-CP de 2 930 000 € pour la réalisation de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre. Cette opération bénéficie d'un soutien de la Région Ile-de-France de 1 440 840 €.

L'échéancier prévisionnel des dépenses est le suivant :

AP N°	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
2017-006	1 000 000 €	1 000 000 €	930 000 €		2 930 000 €

o **Création d'une AP pour la construction d'une piste cyclable permettant la jonction entre la ville de Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines :**

Conformément au DOB 2017, une AP est soumise au Conseil communautaire pour la construction d'une piste cyclable entre la ville de Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'échéancier prévisionnel en euros est le suivant :

AP N°	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
2017-007	300 000	300 000 €			600 000 €

o **Révision de l'échéancier des CP des 5 AP votées en 2015-2016 :**

Le montant des AP, c'est-à-dire le coût total des opérations, n'est pas modifié. Il convient de présenter le bilan des CP consommés sur l'exercice 2016 et de modifier l'échéancier des CP pour les années suivantes.

L'échéancier prévisionnel en euros, voté le 8 mars 2016, était le suivant :

AP n°	Objet	CP 2015 (réalisé)	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharge foncière attribuées en 2015	0,00 €	1 559 266,40 €	792 136,40 €	146 649,20 €		2 498 052,00 €
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	1 917 391,80 €	2 030 577,41 €	446 600,40 €			4 394 569,61 €
2016-001	Subventions surcharge foncière attribuables en 2016			1 000 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	2 500 000,00 €
	Sous-total CP surcharge foncière	1 917 391,80 €	3 589 843,81 €	2 238 736,80 €	896 649,20 €	750 000,00 €	9 392 621,61 €
2016-002	Travaux sur le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Pôle Musique		471 000,00 €	1 900 000,00 €	277 000,00 €		2 648 000,00 €
2016-003	Participation diffuseur de l'autoroute A86		35 000,00 €	300 000,00 €	265 000,00 €		600 000,00 €
	TOTAL CP	1 917 391,80 €	4 095 843,81 €	4 438 736,80 €	1 438 649,20 €	750 000,00 €	12 640 621,61 €

Le bilan de la consommation des CP votés sur 2016 est présenté ci-dessous :

AP n°	Objet	Montant Autorisation de Programme voté	Crédits de Paiement réalisés antérieurement (2015)	Crédits de Paiement votés sur 2016	Crédits de Paiement réalisés sur 2016	Reste à financer sur les exercices 2017 et +
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	2 498 052,00		1 559 266,40	171 165,60	2 326 886,40
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	4 394 569,61	1 917 391,80	1 730 577,41	1 464 481,80	1 012 696,01
2016-001	Subventions habitat attribuées en 2016	2 500 000,00		300 000,00	276 093,60	2 223 906,40
	Sous-total CP subventions habitat	9 392 621,61	1 917 391,80	3 589 843,81	1 911 741,00	5 563 488,81
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	2 648 000,00		471 000,00	446 136,23	2 201 863,77
2016-003	Echangeur A86	600 000,00		35 000,00		600 000,00
	TOTAL CP	12 640 621,61	1 917 391,80	4 095 843,81	2 357 877,23	8 365 352,58

Ainsi, le nouvel échancier (en euros) proposé est le suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2015+2016)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	171 165,60	1 400 000,00	750 000,00	176 886,40			2 498 052,00
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	3 381 873,60	850 000,00	162 696,01				4 394 569,61
2016-001	Subventions habitat attribuées en 2016	276 093,60	200 000,00	750 000,00	750 000,00	523 906,40		2 500 000,00
	Sous-total CP subventions habitat	3 829 132,80	2 450 000,00	1 662 696,01	926 886,40	523 906,40	0,00	9 392 621,61
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	446 136,23	1 300 000,00	901 863,77				2 648 000,00
2016-003	Echangeur A86		16 100,00	16 100,00	195 815,00	247 990,00	123 995,00	600 000,00

Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur les créations d'AP et sur l'évolution des échanciers des CP présentées ci-dessus.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) de voter les autorisations de programme (AP) suivantes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de l'année 2017 :
 - n° 2017-005 d'un montant de 350 000 € pour la participation à la réhabilitation du moulin de Vauboyen situé sur la commune de Bièvres ;
 - n° 2017-006 d'un montant de 2 930 000 € pour la réalisation de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre ;
 - n° 2017-007 d'un montant de 600 000 € pour la construction d'une piste cyclable reliant la ville de Bois d'Arcy à la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- 2) de modifier l'échancier des crédits de paiement liés aux précédentes AP n° 2015-001, 2015-002, 2016-001, 2016-002 et 2016-003 ;
- 3) d'indiquer le nouvel échancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté de Versailles Grand Parc :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2015+2016)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	171 165,60	1 400 000,00	750 000,00	176 886,40			2 498 052,00
2015-002	Subventions surcharge foncières attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	3 381 873,60	850 000,00	162 696,01				4 394 569,61
2016-001	Subventions habitat attribuées en 2016	276 093,60	200 000,00	750 000,00	750 000,00	523 906,40		2 500 000,00
	Sous-total CP subventions habitat	3 829 132,80	2 450 000,00	1 662 696,01	926 886,40	523 906,40	0,00	9 392 621,61
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	446 136,23	1 300 000,00	901 863,77				2 648 000,00
2016-003	Echangeur A86		16 100,00	16 100,00	195 815,00	247 990,00	123 995,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen			350 000,00				350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre		1 000 000,00	1 000 000,00	930 000,00			2 930 000,00
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs		300 000,00	300 000,00				600 000,00
	TOTAL CP	4 275 269,03	5 066 100,00	4 230 659,78	2 052 701,40	771 896,40	123 995,00	16 520 621,61

- 4) d'inscrire les crédits nécessaires au financement de ces autorisations de programme (AP) au budget 2017 et suivants au chapitre 204 : « subventions d'équipement versées » et aux fonctions 70 : « habitat » et 824 : « aménagement », aux chapitres 23 : « travaux en cours » et 4581 : « travaux sous mandat », fonction 311 : « enseignement musical, lyrique et chorégraphique » et 822 : « voirie et routes »

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 77 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
(1 voix contre de M. Simeoni).



Pour le Président,
Par délégué,

Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-03-04

Résumé de l'acte : Modification des autorisations de programmes et de crédits de paiement (APCP)...

Date de décision : 28/03/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.1. Décisions budgétaires

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 30/03/2017 00:00.00

N° AR : 078-247800584-20170328-2017-03-04-DE

Pièces jointes :

2017-03-04 - Gestion pluriannuelle des investissements (AP-CP).pdf

Historique :

30/03/2017 17:13:51	Reçu	Armelle Salvador
30/03/2017 17:14:38	En cours de transmission	
30/03/2017 17:15:24	Transmis en Préfecture	
30/03/2017 17:18:22	Accusé de réception reçu	